

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

# DRÔME ARDÈCHE FOOT

*Procès Verbaux*





PROCÈS-VERBAL N° 38

Réunion du 19/04/19

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Autorisations de tournois accordées :**

- Rhone vallée  
U1, U13, 21 et 22 avril 2019
- Chomerac U15 F  
08 juin 2019

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f)

**Rappel**

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

**Un contrôle du nombre de licences est effectué**

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h 30 pour les U 7, samedi à 14h 00 pour lell est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7.

Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Les poules sont disponibles sur le site rubrique documents

Nous rappelons aux clubs que seulement **4 équipes** du même club peuvent participer à un même plateau  
Les clubs qui ont 5 équipes ou plus doivent aller sur 2 plateaux différents.

*Contactez Thomas FUSTIER pour tout changement de votre nombre d'équipes*

*Prochains plateaux le 04/05 /19*

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U13

### Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Attention : Les résultats doivent être enregistrés sur footclubs pour le lundi midi et la feuille de match doit être scannée à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

*Les clubs qui ne respectent pas ces consignes sont amendés*

## CATEGORIE U15

### Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U15 FEMININES à 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U18 FEMININES A 8

### Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U17

### Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## CATEGORIE U19

### Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## **Challenge Marcel ROURISSOL**

Chaque premier des 4 poules participera à une demi- finalele 08/05/19 à 15h

FC HERMITAGE – HAUTERIVES GRAND SERRE

HERMITAGE TOURNON – DAVEZIEUX

Consultez le site du District ou footclubs en fin de semaine

## FUTSAL

### Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87 - Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



# Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 07

Réunion du 17 avril 2019

**Présents :** D'AGOSTINO Dominique, FLANDIN Daniel, ZAVADA Richard, ABANOZIAN Rémy.

**Excusés :** LEFEBVRE Roger, MARTINEZ Emile, MYALI Gyl.

## COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

### Classement des installations

#### Niveau 5

- **ETOILE SUR RHONE** : Stade de la Véore – NNI. 261240101

Niveau 5 avec AOP du 27 Février 2003.

Rapport de visite effectué par M. ZAVADA – Classement jusqu'au 18 Mars 2029.

## COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

**Classement des installations** : Confirmation du classement en **Niveau 5** :

- **MEYSSE** stade M. Paget

- **VEYRAS** stade de la Combe

## DOSSIERS FAFA

Dossier validé par la Fédération :

- **VALLON PONT D'ARC** (terrain réduit)

Dossiers validés par la Ligue :

- **COUCOURON** (terrain synthétique)

- **DAVEZIEUX** (terrain synthétique)

- **SAINT DIDIER SOUS AUBENAS** (club house)

- **BREN** (club house)

Dossiers en attente :

- **BREN** (vestiaires)

- **LALEVADE D'ARDECHE** (vestiaires + club house).

## RAPPEL

**1-** Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

**La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.**

**Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

**Arrêté d'Ouverture au Public** ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)

Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.

Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Match en nocturne** : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

**Informations Fédérales : Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.**

**2-** Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

### **3-Dimensions des vestiaires**

**Problématique** : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m<sup>2</sup> minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m<sup>2</sup> est maintenue avec la condition suivante :

**« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)**

**Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.**

**RESPONSABLES SECTEURS :**

- **M FLANDIN : secteur 1 et 2**
- **M ZAVADA : secteur 3 et 4**
- **M LEFEBVRE : secteur 5 et 6**
- **M D'AGOSTINO : secteur 7 et 8**
- **M MIALY : secteur 9 et 10**
- **M MARTINEZ : secteur 11 et 12**

**Prochaine réunion de la commission le jeudi 23 mai 2019 à 18H00.**

**Permanence au district le jeudi de 17h00 à 19h00.**

**Le Président  
D. D'AGOSTINO**

**Le Secrétaire  
R. ABANOZIAN**



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 37

La C.D.A. vous informe de l'absence de **GRUAU Christophe** du 27 avril au 04 mai.  
En cas de problème, vous avez la boîte mail « arbitres@drome-ardeche.fff.fr » ou contactez le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43

#### ARBITRES EN RESERVE POUR LE WEEK-END DU 04 & 05/05/2019

- D 2 : NOEL Thierry
- D 3 : BILLON Philippe

#### DESIGNATIONS DES ARBITRES POUR LES DEMI-FINALES ET FINALES COUPES DRÔME-ARDECHE

##### Liste des arbitres pour les coupes :

**X. BOUBIER - R. GIRAUD (½ Finales le 12/05/2019, Finales le 30/05/2019)**

**U 19 G.ETIENNE (½ Finales le 08/05/2019, Finale le 08/06/2019)**

AARAB Mounir  
AIT BTAL Najim  
ASTIER Antoine  
AYDIN Aydin  
BENJEDDA Hakim  
BENOIT Christophe  
DAUX Jessy  
DOGAN Sébastien  
DOREE Bruno  
DUPUIS Marc  
EL MARRAHI Saïd  
FALAISE Mathias  
GALOYAN Arthur  
GRASSET Guillaume  
JOLIVALT Clément  
MEGHZILI Karim  
MEYER David  
MILHES Nicolas  
MONTAGNON Noémie  
NOËL Thierry  
PRADON Bastien  
ROUBI Frédéric  
SABOUR Azddine  
SADIK Salim  
SEDDOUGUI Fouad  
TENA Fabien  
ZERGUIT Mohamed

**La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

**Liste des jeunes arbitres pour les coupes U 17 & U 15  
(½ Finales le 08/05/2019, Finales le 08/06/2019)**

BETHERY Gabriel  
BONHOMME Adrien  
BOUAFFAR Mathéo  
CHANEGUIER Thomas  
CHAVES Hugo  
EYRAUD Fabrice  
EYRAUD Raphaël  
FOUCART Mathis  
GOIFFON Hugo  
HATTACH Imad  
KHALDI Kamal  
LAURENT Jérémy  
MEROTTO Corentin  
MESTARI Abdelbasset  
MOUSSIÈRE Tim  
PENSATO Roméo  
PROVO Kylian  
ROMEGOUX Clément  
ROUX Jason  
ROZEL Evann  
RUIZ Joselin  
VERT Florent

**La C.D.A. Vous remercie de vous rendre disponible ces dates là**

**COURRIERS DES ARBITRES**

- BOURA Yssoufi : Indisponibilités jusqu'à la fin de la saison, lu et noté
- BEATTIE Elliot : Demande d'information sur le foot féminin à 8 + Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- POLIZZI Michaël : Rapport circonstancié suite à une exclusion en D 2 du 14/04/19, lu et noté
- MATHE Jean-Luc : Candidature pour postuler, la saison prochaine, comme Arbitre Assistant, lu et noté

**RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE « ARBITRE »**

La C.D.A vous informe que le dossier pour le renouvellement de votre licence « arbitre » est disponible sur le site du District, donc n'attendez pas la dernière minute pour la renouveler.  
Elle vous remercie par avance.

## INDISPONIBILITES DE FIN DE SAISON

La C.D.A. Vous informe que, si vous devez vous mettre indisponibles pour les journées du 02, 09 et 16 juin 2019, **la date butoir est le 14/05/2019.**

**Pour information** : Tout arbitre se mettant indisponible pour les 02 et/ou 09 juin 2019, ne pourra prétendre à postuler pour les parties finales

## FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Tous les jeunes arbitres qui officient en seniors D1-D2-D3 ou AA, U17 et/ou U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **jeudi 25 avril 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr)

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le **vendredi 26 avril 2019** à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

## FONCTION ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U17-U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 14 juin 2019 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des AA spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2019/2020.

## INFORMATION INDISPONIBILITES

La C.D.A vous rappelle que les indisponibilités (effectuées à partir de votre compte My FFF) sont prises en compte, au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Elle vous rappelle aussi que, lorsque vous avez une **indisponibilité de dernière minute**, de prendre contact **IMPERATIVEMENT** avec :

- 1°) - La Permanence Sportive (voir sur le site du District)
- 2°) - Le Désignateur ou à défaut Le Président de la C.D.A.
- 3°) - Si vous avez un justificatif, l'adresser à la Commission des arbitres : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Soyez donc plus vigilants, car l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## AVIS AUX ARBITRES (TOURS DE COUPES EN JEUNES ET EN FEMININES)

La C.D.A vous rappelle que, lors des **TOURS de COUPES**, que se soit en jeunes (**U15, U17 , U19** ) ou que se soit en **Féminines**....., « **IL N'Y A PAS DE PROLONGATIONS** » à la fin du temps réglementaire..... (80 ' pour les U15 et 90' pour les autres catégories) et ne pas tenir compte se que vous demande la tablette. Merci d'en prendre note.

## RAPPEL PROCEDURE DE LA FMI

La CDA a constaté ces derniers temps, beaucoup trop d'erreurs lors de la saisie de la FMI..... Score inversé, Remplaçants non notés, Inversement des Sanctions Administratives etc..... Elle vous rappelle donc, qu'à la fin de la rencontre, avant de faire signer la feuille de match et **uniquement dans le vestiaire de l'arbitre** :

- 1°) - La présence **OBLIGATOIRE** des **deux** Capitaines (chez les adultes) ou des **deux** Coachs (chez les jeunes).
- 2°) - Leur signifier les faits de match pour éviter toute erreur avant de les faire signer.
- 3°) - **Clôturer impérativement** la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

## PRESENCE DES EDUCATEURS

### Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est **OBLIGATOIRE** dans les catégories suivantes : **U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2**, aussi la CDA vous demande de prendre le temps de vérifier à chaque rencontre, que l'éducateur validé par la commission du statut des éducateurs, publié sur le site du District, soit bien le bon sur la FMI et sur le banc et de bien le mentionner dans la rubrique « Règlements Locaux».

Après vérification, la C.D.A. a constaté depuis le début de saison un manquement de certains arbitres.

BEGOT Jérôme	MEGHZILI Karim
BONNEVAY Ludovic	RAHIBI Mehdi
DAUX Jessy	RUIZ Josselin
DE JESUS SOUSA José	SEDDOUGHFI Fouad
DOGAN Sébastien	SOUL Kkaled
DUSSAUD Gérald	TENA Fabien
GALOYAN Youri	VALES Sylvain
GHEBBARI Nourredine	VIEZEUF Stéphane
JOUAN Benjamin	VIOUGEAS Vincent

**Des vérifications seront réalisées jusqu'à la fin de la saison et l'application du règlement intérieur sera faite.**

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

« [discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr) »

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser.

## INFORMATION SUR RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Lorsque vous faites un rapport disciplinaire pour un CARTON ROUGE, suite à un tacle irrégulier qui a entraîné une blessure de l'adversaire, il vous est demandé de bien préciser sur le dit rapport, si le joueur blessé est sorti du terrain sans avoir repris le jeu par la suite.

Ceci est très important pour la Commission de Discipline.

## COURRIERS DES CLUBS

- Esp Hostunoise : Invitation au repas des partenaires du dimanche 19 mai 2019, lu et noté

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**



## Finances

### RAPPEL RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

#### INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

La Commission Régionale des Règlements, vous communique la liste des clubs ayant eu un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

**Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue** au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.

*Liste communiquée par les services de la Ligue :*

581941 AC DE FOOT DE YACOUB  
582494 US VAL DE LIGNE